

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
28 janvier 2020

PUBLIE LE : 12 MARS 2020

Délibération n°280120-4 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Présents

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château de MONTE CRISTO

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<i>Délégués présents</i>	:	7
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	6

OBJET: PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal,

LE COMITE,

CONSIDERANT la proposition de son Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de financer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte Cristo, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 12 MARS 2020

Transmis en préfecture et affiché le 12 MARS 2020

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo

PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES - EXERCICE 2020

Annexe à la délibération n° 280120-4

COMMUNES	Population 2017 entrant en vigueur le 1er janvier 2020	PARTICIPATION 2020	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY-LE- ROI	16 678	132 728,00	52 639,92	80 088,08
LE PECQ	16 435	130 793,00	0,00	130 793,00
PORT-MARLY	5 589	44 479,00	36 472,78	8 006,22
SYNDICAT	38 702	308 000,00	89 112,70	218 887,30